

Dossier à renvoyer

la fili re

CENTRE NATIONAL DE FORMATION

CFPTS

Soit par courrier au
92 av Gallieni, 93170 Bagnolet

Soit par mail   : suividossier@cfpts.com

A envoyer par PDF uniquement, les 4 pages en un seul document et les pi ces demand es   part.

FORMATION CONTINUE

DOSSIER DE CANDIDATURE & D'INSCRIPTION

Cadre r serv    l'administration

Cadre r serv    la p dagogie

Joindre
deux photos

Pour  tre complet le dossier doit contenir
un bref CV, une lettre de motivation et deux photos.

M. Mme

Nom

Pr nom

Date et lieu de naissance

Nationalit 

Adresse

Code postal et ville

T l phone domicile

Portable

E-mail

Intitul  de l'action de formation que vous souhaitez

1  option de date

2  option de date

**Merci de compl ter
chaque rubrique**
de ce dossier
pr cis ment
et lisiblement.

**Cette demande
d'inscription**
ne peut  tre consid r e
comme une inscription
d finitive.

**  adresser
au CFPTS**
Service
p dagogique
92, avenue Gallieni
93177 Bagnolet
cedex – France

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE AUX
TECHNIQUES DU SPECTACLE
Direction Patrick Ferrier

92, av. Gallieni 93177 Bagnolet cedex
T l. 01 48 97 25 16
Fax 01 48 97 19 19
www.cfpts.com

Association loi 1901,
convention e par
le Minist re de la Culture
et de la Communication

SIRET 31360884600025
NAF 8559A
N  d'agr ment de l'organisme
de formation 11930121093



Remplissez ce document selon votre situation personnelle

Intermittent du spectacle

Salarié CDD

Demandeur d'emploi

Permanent

Intérimaire

Étudiant

Artiste-auteur

Les artistes auteurs ne doivent remplir que la ligne « Votre fonction/métier » dans la partie de droite de cette page

Votre niveau d'études (précisez le domaine)

Diplômes obtenus (précisez le domaine)

Qui financera votre formation ?

Votre entreprise

Autre financement

Votre Fonds d'Assurance formation ou OPCA

(nom et adresse)

Votre fonction/métier : _____

Intermittent du spectacle ou salarié CDD

N° identifiant demandeur d'emploi

Année de votre entrée dans la profession (1^{er} cachet)

Combien de jours de travail (jour-cachet) ces 24 derniers mois ?

Quel type d'allocation / rémunération percevez-vous ?

Allocation d'aide au retour à l'emploi

Autre précisez :

Adresse de votre Pôle Emploi

Nombre de jours d'allocation restants à ce jour

Joindre la photocopie de l'**Avis de situation** délivré par pole-emploi.fr

Demandeur d'emploi

N° identifiant demandeur d'emploi

Quel type d'allocation / rémunération percevez-vous ?

Allocation d'aide au retour à l'emploi

Autre précisez :

Adresse de votre Pôle Emploi

Date de votre inscription au Pôle Emploi

Joindre la photocopie de l'**Avis de situation** délivré par pole-emploi.fr

Permanent

Nom de l'entreprise

Adresse

Code Postal

Localité

Tél.

Fax

Correspondant au sein de l'entreprise

Sa fonction

E-mail

IMPORTANT !

Pour recevoir ou continuer à recevoir les informations relatives à notre centre de formation et à la vie du CFPTS et du CFA du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel, cochez cette case

Pour être complet le dossier doit contenir un bref CV, une lettre de motivation et deux photos

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(applicables au 1^{er} septembre 2014)

Préambule

Le CFPTS propose des formations sur catalogue et sur mesure pour des entreprises, réalisées dans ses locaux ou ceux mis à sa disposition. Elles s'adressent aux salariés intermittents, salariés d'entreprises en CDD ou CDI ou demandeurs d'emploi. Les financeurs sont les OPCA, OPACIF, entreprises ou collectivités publiques.

La souscription du dossier de candidature ou le « bon pour accord » d'un devis spécifique entraîne l'acceptation sans réserve de l'ensemble des conditions ci-dessous.

Conditions et modalités d'inscription / offre de formation catalogue

Pour s'inscrire, il faut remplir et renvoyer au CFPTS un dossier de candidature. Un accusé de réception est envoyé au candidat et à son employeur le cas échéant. Parallèlement, le candidat ou son employeur doit entamer des démarches pour obtenir le financement du coût pédagogique de sa formation auprès de son OPCA ou de l'institution dont il dépend. L'inscription définitive d'un candidat est subordonnée à la recevabilité pédagogique (la fiche descriptive détaillée précise le pré requis nécessaire et ses modalités d'évaluation), la recevabilité financière (réception de l'accord de prise en charge) de son dossier et, le cas échéant, à l'ordre chronologique des inscriptions.

Devis spécifiques

Des devis (propositions détaillées avec descriptif de formation et prix) sont envoyés en réponse aux demandes de formations spécifiques. Les commandes ne sont prises en compte qu'à réception d'une acceptation écrite ou d'un bon de commande. La durée de validité du devis est de 6 mois à compter de la date d'envoi.

Clause d'engagement et de responsabilité

Le CFPTS se donne une obligation de moyens pour les formations proposées. Le déroulement, les contenus et les moyens utilisés sont susceptibles de changements à l'initiative du responsable des formations dans le respect des objectifs pédagogiques. Par ailleurs, le CFPTS ne pourra être tenu pour responsable des modifications intervenues à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

Prix et conditions de règlement

Tous les prix sont indiqués HT et facturés TTC. Les frais de participation comprennent la formation et le support pédagogique. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Le règlement doit être effectué à 30 jours date de facture par chèque ou virement bancaire sauf conditions spécifiques. Conformément à la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, un intérêt de retard sera demandé pour tout paiement effectué au-delà de la date d'échéance par application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Report / Annulation / Désistement / Départ anticipé

Le CFPTS se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique ou en cas de force majeure. Le candidat en est informé au plus tard deux semaines avant le début du stage. Le candidat est tenu d'informer le CFPTS de son désistement ou de son report de candidature au plus tard deux semaines avant le début de la formation. À défaut, le centre se réserve le droit de toute action en cas de préjudice dûment constaté. Il en est de même pour tout départ anticipé quel qu'en soit le motif, à partir du premier jour de stage. Toute annulation par le participant doit être communiquée par écrit. Un accusé de réception lui sera envoyé.

Conditions d'annulation et d'interruption

Lors d'une annulation d'inscription plus de deux semaines avant le début du stage, le CFPTS se réserve le droit de facturer 50 euros TTC pour frais de dossier. En cas d'annulation entre 14 et 6 jours avant le début du stage, le CFPTS facturera 50% du prix de la formation. En cas d'annulation moins de 6 jours avant le début du stage, le CFPTS facturera 100% du prix de la formation. Tout stage commencé et interrompu est dû dans son intégralité. Tout stage commencé et interrompu sur décision du CFPTS suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre du stagiaire, est dû en totalité. Toute absence d'un salarié à l'initiative de son employeur donnera

lieu à une facturation spécifique à l'employeur en cas de non règlement par l'organisme financeur. Toute somme non payée à échéance donnera lieu au paiement par le participant, son employeur ou le commanditaire d'indemnités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

Disposition diverse

Si certaines dispositions des présentes CGV étaient déclarées nulles ou inapplicables au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites mais les autres conditions n'en garderont pas moins leur force et leur portée.

Attribution de juridiction

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bobigny nonobstant la pluralité éventuelle de défendeurs ou l'appel en garantie. Le droit français est seul applicable.

Cachet de l'entreprise

pour le personnel permanent

Date & signature

Votre situation

En fonction de votre situation actuelle et de la formation choisie, vous pouvez faire votre formation dans le cadre des dispositifs ci-contre.

La réinscription au Pôle emploi comme demandeur d'emploi de nouveau disponible après une formation d'une durée supérieure à 40 h. est obligatoire pour les intermittents et les demandeurs d'emploi.

Plan de formation

Le plan de formation regroupe l'ensemble des actions de formation retenues par l'employeur à destination des salariés de son entreprise. Pour les intermittents du spectacle, c'est l'AFDAS qui joue le rôle de l'employeur.

Congé individuel de formation

Formation, en général de longue durée, ayant pour objet le perfectionnement, l'accession à un niveau supérieur ou la reconversion professionnelle.

Période de professionnalisation

Actions de formation destinées à favoriser le maintien dans l'emploi par le développement des compétences et / ou l'acquisition d'une nouvelle qualification.

Compte personnel de formation

Capital formation des salariés constitué chaque année et pouvant être utilisé à leur initiative en accord avec leur employeur.

Contrat de professionnalisation

Contrat favorisant l'insertion ou la réinsertion professionnelle et organisant une alternance entreprise / formation.

	Salarié en CDD	Salarié en CDI	Intermittent du spectacle	Demandeur d'emploi	Intérimaire	Étudiant
CIF	X	X	X	X	X	
CPF	X	X	X	X	X	
Période de professionnalisation	X	X	X			
Plan de formation	X	X	X			
Contrat de professionnalisation				X		X

Attention, pour chaque dispositif, il existe des conditions d'accès. Pour connaître ces conditions, reportez-vous aux sites de vos fonds d'assurance formation (OPCA).